

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 Juin 2009

Présents : Mmes L'HERMITTE Denise – FORMENTI Jacqueline – SAUTHON Nathalie -
MM. GRIMALDI Christian– VANSCHEEUWYCK Maurice - VAQUETTE Jean – KAY
Stephen – Michel FORTUNE - HERMET Daniel - Jean Louis DALLARI

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du Procès Verbal de la séance du 20 Avril 2009

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 20 Avril 2009.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du 9 mars 2009 tel que rédigé à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Accordant une garantie communale pour un emprunt d'une personne de droit privé.

La présente délibération a pour principal objectif d'accorder une garantie d'emprunt à une personne de droit privée.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 411-1 à L. 433-1 et R. 431-57 à R. 431-61 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la lettre en date du 12/06/2009 de Monsieur le Directeur de la Maison d'Enfants « Les Gais Petits Lurons » demandant à la commune d'accepter de co-garantir l'emprunt qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant 150.000,00 € au taux de 2.35 % pour une durée de 20 ans en vue de financer les travaux de mise aux normes de son établissement.

Vu la convention annexée à la présente délibération et établie conformément aux dispositions des articles R. 431-57 à R. 431-60 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le rapport du maire suivant lequel l'octroi de cette garantie est parfaitement conforme au droit et qui précise l'intérêt particulier que présente cette opération immobilière pour la commune ;

Article 1er - Objet

La commune de SILLANS LA CASCADE accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt de 150.000,00 euros que Monsieur le Directeur de la Maison d'Enfants « Les Gais Petits Lurons » se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Ce prêt est destiné à financer les travaux de mise aux normes de son établissement, sis chemin des Enfants à SILLANS LA CASCADE.

Article 2 – Conditions de l'emprunt

Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :

- taux d'intérêt annuel : 2.35 %
- durée totale du prêt : 20 ans

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Article 3 – Engagement de la Commune

Au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la CDC, sans restriction ni réserve, à hauteur de 50 % (co-garant avec le Département du Var)

Article 4 – Inscription budgétaire

Le conseil municipal s'engage à dégager, en tant que de besoin, les ressources nécessaires à la couverture des charges de l'emprunt.

Article 5 -

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti, à condition que la Commune intègre au préalable le Conseil d'Administration de l'association de façon à y siéger pour la durée du prêt.

Article 6 -

La présente délibération et la convention annexée seront transmises à la Sous-préfecture de Brignoles, contrôle de légalité.

Monsieur Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que le taux de 2.35% fait gagner 36.000 € sur 20 ans. Le Conseil Général couvre les journées des enfants plus le capital et les intérêts. Pour nous, ce qui est nécessaire c'est d'avoir un regard sur la politique de gestion

Mme L'HERMITTE dit que ce qui la gêne un peu c'est à la fois le terme de « co-garant » et « au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ... »

M. le Maire répond qu'il s'agit de termes bancaires que l'on retrouve chaque fois. En fait on n'a pas le bénéfice de la négociation s'il y a défaillance de l'emprunteur.

Mme L'HERMITTE demande dans ce cas quel serait le comportement du Conseil Général

M. le Maire répond que s'il y a défaillance il est obligé de payer sans discuter.

Mme L'HERMITTE dit qu'elle ne voudrait pas gâcher la belle histoire de Sillans avec cette maison d'enfants

M. HERMET demande à combien se monte le prêt

M. VAQUETTE dit que les remboursements, capital + intérêts se montent à 20.000 € environ

M. Michel FORTUNE demande si une autre Association demande une aide similaire que ferons nous

M. le Maire répond que c'est la première fois que l'on nous fait une telle demande

M. VAQUETTE souligne qu'il faudra provisionner chaque remboursement d'emprunt mais il ne faut pas trop se faire du souci car le bien foncier est important entre le bâti et le non bâti. Chacun fera en son âme et conscience afin qu'ils puissent bénéficier de ce taux d'emprunt.

M. Michel FORTUNE demande qui en sont les membres

M. le Maire répond qu'il y a le Conseiller Général qui est le Président, le Directeur et son épouse

Mme L'HERMITTE demande qui est responsable, si c'est le Président ou le Directeur

M. HERMET dit qu'en principe le Directeur est salarié

M. Steve KAY demande dans l'échelle de 0 à 100 quel est le niveau de risque

M. le Maire répond que le couple a fait une expérience similaire avec 60 enfants à Aix. C'est un risque calculé mais maîtrisé

M. Jean VAQUETTE souligne que si le foncier était dégagé alors oui il y aurait risque mais là il sert de garantie

M. Jean Louis DALLARI dit qu'il était septique mais qu'après avoir entendu les explications il comprend mieux

M. HERMET dit que son Etablissement a aussi des prêts en cours, il n'a pas de soucis car c'est sur 20 ans. Il demande comment l'Association s'est positionnée

M. le Maire dit que nous avons demandé d'être dans le Conseil d'Administration, au moins pour la durée du prêt.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la garantie communale sur l'emprunt contracter par Monsieur le Directeur de la Maison d'Enfants « Les Gais Petits Lurons » pour financer les travaux de mise aux normes de son établissement sis à SILLANS LA CASCADE, Chemin des Enfants à condition que la Commune intègre au préalable le Conseil d'Administration de l'association de façon à y siéger pour la durée du prêt.
- D'INSCRIRE au budget de chaque exercice les crédits nécessaire à la garantie de cet emprunt, conformément à l'instruction comptable M 14.

VOTE : POUR : 8 –

CONTRE : 2 (Michel FORTUNE et Maurice VANSCHEEUWYCK)

3°) - Création d'une régie de recettes - Encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de «la cascade»

La présente délibération a pour principal objectif d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».

Monsieur le Maire souhaite organiser l'accueil des touristes sur la commune et notamment le stationnement sur le parking de « la cascade ».

Pour cela l'accueil des visiteurs sera assuré par du personnel saisonnier chargé des les guider et les informer d'une part et d'autre part, assurera la perception du droit de permis de stationner.

La législation impose la création d'une régie de recettes afin de percevoir ce droit de stationnement.

M. Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération

M. le Maire précise que le ticket est d'un prix forfaitaire de 2.00 € quelle que soit la durée du stationnement. Ce sera pour Juillet et Août pour cette année. Nous verrons ensuite si l'on dégage une certaine marge de faire une continuité. Par exemple à St Véran ils ont fait 40.000 € de recettes il leur reste 10.000 € mais le nombre de visiteurs n'a pas été comptabilisé.

M. Maurice VANSCHIEWYCK indique que les bus seront garés en bas et qu'il y a de la place pour 100 à 150 voitures.

M. le Maire reconnaît que lorsqu'il arrive dans un endroit l'automobiliste cherche plutôt un emplacement gratuit

M. Steve KAY dit que 2.00 € ce n'est pas exorbitant

M. le Maire rappelle que cela permet de l'emploi : 3 en Juillet et 3 en Août. Un seul n'est pas de Sillans, les autres oui.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'INSTITUER auprès de la Mairie de SILLANS LA CASCADE, une régie de recettes pour l'encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ». La régie est installée au secrétariat de la Mairie.
Cette régie sera en fonction tout au long de l'année.
- DE FIXER à 1 220 € le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver. Le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa cessation de fonction et avant d'atteindre le plafond autorisé.
- DIT QUE le Régisseur, le régisseur suppléant et les préposés seront désignés par Monsieur le Maire, sur avis conforme de Monsieur le Receveur Municipal.
- DIT QUE le Régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité (au prorata de la période exécutée)
- DIT QUE les crédits nécessaires à l'indemnisation du Régisseur seront inscrits au budget de chaque exercice.
- DIT QUE Le régisseur devra obtenir son affiliation à l'association Française de cautionnement mutuel.

VOTE : UNANIMITE

4°) Détermination du montant du droit de permis de stationner sur le parking de « La Cascade »

La présente délibération a pour principal objectif de déterminer le montant du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal la délibération n°2009-34 en date du 22/06/2009 portant sur l'institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».

Il est nécessaire de déterminer le montant de ce droit de permis de stationnement.
Le montant de ce droit doit prendre en compte :

- le recrutement de 3 agents non titulaires assurant l'accueil l'information du public et la collecte des fonds ;
- la confection de la billetterie
- l'indemnisation du régisseur
- L'aménagement et l'entretien du site

M. Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE FIXER à 2.00 € forfaitaire par jour le droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».
- DIT QUE les crédits seront inscrits au budget communal de chaque exercice FR 70321

VOTE : UNANIMITE

5°) - Création de 3 emplois saisonniers de chargé d'accueil et d'information

La présente délibération a pour principal objectif la création de trois emplois saisonniers chargés de l'accueil et l'information du public.

Il est rappelé à Mesdames et messieurs les membres du conseil Municipal la délibération portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».

Dans la suite de cette création et afin de permettre l'accueil et l'information du public sur le parking de « la cascade » au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 aout.

M. Jean Louis DALLARI donne lecture de la délibération

M. le Maire donne la parole à Mme Denise L'HERMITTE et M. Michel FORTUNE qui ont planifié les horaires

Mme Denise L'HERMITTE dit que 6 candidats ont été auditionnés. Ils feront 140 h par mois, 7 heures coupées par 1 h de repos à quelques exceptions près. Ces jeunes ont de 16 à 20 ans, sur les 6, 5 sont de Sillans il y a filles et garçons. Ils seront chargés de recevoir les gens mais en aucun cas de faire la police. Ils auront des portables en cas de conflit. La plage horaire sera de 9 h à 18 h. Ils seront pratiquement toujours 2 sauf pendant 1 h et l'on verra d'y ajouter soit un élu soit le policier municipal

M. Steve KAY dit que ce sont des jeunes enthousiastes représentant bien la Commune. Ils porteront un gilet

Mme Denise L'HERMITTE indique qu'en plus des tickets d'entrée ils seront chargés de la propreté des lieux et ils remettront une brochure

M. le Maire dit que sur cette brochure il y aura des numéros de téléphone utiles, une cartographie du village. Quant à l'historique du village il est inscrit sur le grand panneau dans le parking.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE CREER trois emplois saisonniers chargés de l'accueil et l'information du public sur le parking de « la cascade » ou à proximité.
 - Ces emplois relèvent de la filière Culturelle de catégorie C, du Cadre d'Emplois des Adjoints du Patrimoine et du grade d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe.
 - Ces emplois sont créés à temps complet soit 140 heures mensuelles sur la période du 1/07 au 31/08 de chaque année.
 - Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 3^{ème} échelon de leur échelle de rémunération.
 - Chaque agent sera préposé à la régie des recettes pour l'encaissement du droit de permis de stationner sur le parking de « la cascade ».

- DIT QUE les crédits nécessaires à la liquidation des dépenses seront inscrits au chapitre 012 du budget communal, lors de la décision modificative la plus proche.

VOTE : UNANIMITE

6°) - Convention avec le centre de gestion de la FPT des Bouches du Rhône pour optimiser l'organisation des services municipaux
--

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône afin d'optimiser l'organisation des services municipaux.

Monsieur Steve KAY donne lecture de la délibération et de la convention

M. le Maire indique que cet audit demandé n'a pas pu se faire avec le CDG 83 qui ne fait pas ce genre de chose nous obligeant à passer par le CDG 13 plutôt qu'un privé. Tous les agents seront rencontrés et ensuite une synthèse sera faite entre chaque agent et la Mairie. Il faut compter environ 15 jours avant la synthèse.

M. Steve KAY souligne que pour mieux travailler il vaut mieux se donner des moyens positifs

M. HERMET dit qu'il est très intéressant de faire ce genre de travail avec peu de personnel

M. le Maire souligne qu'il veut de la polyvalence mais aussi de pouvoir mieux cerner les choses.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône afin d'optimiser l'organisation des services municipaux.
- DIT QUE les crédits nécessaires à la liquidation de la dépense seront inscrits à la décision modificative la plus proche.

VOTE : UNANIMITE

<p>7°) - Rapports annuels 2008 des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif</p>

La présente délibération a pour but de porter à la connaissance du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de la Loi Barnier n°95.101 du 2 février 1995, les rapports annuels 2008 – établis par le délégataire, SEERC/Eaux de Provence - sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Monsieur Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que du compte rendu technique d'exploitation de l'eau potable.

Il souligne la différence des volumes livrés au réseau, en m3 : En 2004 : 155 129 – en 2005 : 135 184 – en 2006 : 120 736 et en 2008 : 109 341 – les années 2004 – 2005 – 2006 ont été les années noires des m3 actuellement le réseau fonctionne a peu près normalement.

Concernant la recherche de fuites et le rendement du réseau. En 2008 le ratio de facturation est de 61% - nous avons eu une énorme fuite – il y a aussi le non respect des directives Préfectorales en année de sècheresse

Concernant le coût moyen d'une facture type en 2008 pour 120 m3 il est de 321,43 €

M. le Maire indique que la réfection de 3 sites : Les Hautes Rescassolles, les Rescassolles la Place du 8 Mai afin de changer les tuyaux pour un coût de 180.000 € nous ouvrirons une seule fois pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable et ferons le goudronnage de la Place et de l'Avenue des Oliviers.

M. Jean VAQUETTE donne lecture du compte rendu technique d'exploitation assainissement, Il souligne le nombre d'abonnés : en 2004 : 198 – en 2005 : 200 – en 2006 : 259 – en 2007 : 267 et en 2008 : 296 – Puis il passe à l'évolution des volumes facturés au clients (en m3) soit : En 2004 : 23 128 – en 2005 : 23407 – en 2006 : 22 564 – en 2007 : 22 971 et en 2008 : 21 262 Pour ce qui est du dernier chiffre il demande de voir s'il n'y a pas une erreur car avec plus d'abonnés qu'en 2007 il y a moins de m3 de facturés

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- DE DECLARER qu'elle a bien eu connaissance de ces rapports.

VOTE : UNANIMITE

<p>8°) - Désignation d'un bureau d'études en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p>
--

La présente délibération a pour principal but de désigner le bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le nouveau document d'urbanisme de la commune : PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public de type procédure adaptée a été établi afin de recevoir les candidatures de bureaux d'études. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et à Eursud/Var Matin le 28 janvier 2009.

Suite à la réception des dossiers de consultation et après réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 et 30 mars et du 2 avril 2009, le bureau d'études choisi est : CITADIA Conseil, cabinet situé à Ollioules.

M. Steve KAY donne lecture de la délibération.

M. le Maire indique qu'il y a eu 7 candidats les montants demandés allaient du simple au triple. CITADIA n'était pas le moins cher mais nous avons déjà travaillé avec eux. Dès le début de leur travail un avocat est intégré dans ce marché. CITADIA travaille avec une cellule qui maîtrise les problématiques agricoles, c'est ce qui nous a fait retenir ce candidat. La Commune ayant pour objectif de réactualiser des terres agricoles. Toutes les Communes qui font le PLU rencontrent des problèmes aussi nous préférons qu'il y ait un avocat qui suive les travaux, cela évitera des retours divers.

M. Steve KAY demande combien de réunions publiques il y aura

M. le Maire répond au moins 3 avec les habitants et les Communes voisines

M. Steve KAY demande combien de temps cela durera

M. le Maire répond 2 ans.

Il est proposé à l'assemblée de délibérante :

- D'APPROUVER le choix du bureau d'études tel que désigné ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents cette affaire
- DE PREVOIR la dépense au budget primitif, à l'article 202, opération n°09/01

VOTE : UNANIMITE

9°) - APARE - Chantier Jeunes

Le présent rapport a pour principal objectif l'approbation de la convention relative à la réalisation du chantier jeune 2009.

La commune accepte d'accueillir dans le cadre de la politique régionale de la jeunesse, le chantier de bénévoles organisé par l'association APARE, qui consistera dans la Restauration du rempart du village. Ce chantier se déroulera du 25/07/2009 au 15/08/2009.

M. Michel FORTUNE donne lecture de la délibération ainsi que de la convention
M. le Maire indique que c'est l'IME qui accueille ces jeunes
M. Steve KAY dit que c'est regrettable d'avoir perdu une équipe
M. le Maire répond que c'est l'Etat qui n'a pas pu subventionner de ce fait, au lieu de 6 semaines ils ne resteront que 3 semaines.
M. Daniel HERMET demande quelle partie ils auront à faire
M. le Maire répond derrière la croix plus la consolidation de la tour
M. Daniel HERMET dit qu'il faut bien faire attention en terme de sécurité.
M. le Maire dit que l'an passé l'échafaudage posé était solide

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'association APARE
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget

VOTE : UNANIMITE

10°) - Subvention collège d'Aups

La présente délibération a pour principal objectif l'attribution d'une subvention au collège Henri Nans d'Aups dans le cadre d'un séjour suite à la qualification du collège à un championnat de France UNSS qui s'est déroulé du 27 mai au 29 mai 2009.

Afin de permettre à un maximum de collégiens de profiter de cette opportunité d'une part et afin de réduire le coût à la charge des familles d'autre part, l'organisateur nous sollicite financièrement. Une collégienne demeurant à SILLANS est inscrite sur ce séjour.

Mme Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération

M. le Maire souligne que nous l'avons déjà fait pour d'autres choses

M. Jean VAQUETTE ajoute que nous n'avons jamais refusé de participer pour des séjours linguistiques, touristiques, éducatifs ou autres

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'ATTRIBUER** une subvention au collège Henri Nans d'Aups d'un montant de 100 euros.

VOTE : UNANIMITE

11°) – Vélo-route et voie verte

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet départemental Véloroute et Voie Verte.

Compte tenu des éléments présentés, et principalement sur le fait d'abandonner la gestion de la voie ferrée, chemin communal qui dessert des habitations, ainsi que d'en accepter certains usages.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de se positionner sur l'acceptation ou le refus de signer cette convention.

Mme Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération

M. le Maire dit que c'est un projet du Conseil Général qui entre dans un projet Européen. Ce projet va du carrefour de Fox Amphoux jusqu'à la Mude. Les responsables sont venus à 2 reprises ils proposent de goudronner et fermer de la « gourrègue » aux « infournières » et d'interdire les véhicules. Cela dit nous aussi nous pouvons faire goudronner ce secteur mais nous pensons que la fermeture de certaines portions augmentera le flux au feu rouge. Quant à notre projet d'aménagement d'une aire de camping car cela ne leur convenait pas.

M. Maurice VANSCHÉEUWYCK souligne que nous n'avons pas eu tous les renseignements nécessaires

M. HERMET dit que c'est assez restrictif

M. Jean VAQUETTE dit qu'il étaient venus déjà 3 ans avant pour savoir si nous étions propriétaires. Nous avons répondu que oui depuis 1952/1953, les agents savaient que nous étions propriétaires avec en plus 2 ou 3 petits terrains qui sont à l'Etat. Il ajoute que cela risquerait de poser des problèmes de circulation pour les quartiers du Chemin de Provence et des Infournières. On peut trouver d'autres solutions

M. Maurice VANSCHÉEUWYCK dit que cette route est plate et qu'elle convient parfaitement pour faire du vélo. Il dit qu'il attend plus de renseignements

Mme Denise L'HERMITTE demande si cela se fait ailleurs

M. Maurice VANSCHÉEUWYCK dit que cela est dans toute l'Europe

M. Jean VAQUETTE dit qu'entre Toulon et le Lavandou une partie se fait en vélo-route mais dans ce secteur il y a peu de propriétés privées. On peut toujours réfléchir pour faire ailleurs mais, même si c'est un sport agréable cela ne doit pas nous poser des problèmes

M. Steve KAY dit qu'il n'y a pas urgence de le faire

M. le Maire dit qu'en plus EDF nous propose d'enfouir une ligne à Haute Tension avec goudronnage ensuite.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE REFUSER de signer la convention

VOTE : POUR LE REFUS DE SIGNER : 9 - ABSTENTION : 1 (M. VANSCHÉEUWYCK

12°) - Demande de subvention - Elaboration du PLU

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération N° 2008-23 en date du 5 mai 2009 concernant la programmation des investissements, cette délibération est prise en complément.

Le Conseil Municipal souhaite élaborer un P.L.U. afin de mettre en cohérence le document d'urbanisme et l'aménagement de la commune.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite seulement le Conseil Général.

Total des Dépenses H.T.	41 806,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	33 000,00 €
Commune (autofinancement)	8 806,00 €

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR .
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans de la cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

13°) - Vente du camping

Le présent rapport a pour principal objectif la vente du camping « Le Relais de la Bresque ». La commune souhaite mettre en vente le camping municipal, pour cela l'option de vente avec préemption de 12 ans contractuelle figurera sur l'acte authentique. Les conditions de rachat annexées au contrat se définiront comme suit : prix de vente défini d'avance à la signature majoré des intérêts d'emprunt annuel.

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que la vente du camping se fera avec un prix fixé par les 2 parties avec clause résolutoire. Le prix de vente défini d'avance à la signature sera majoré des intérêts d'emprunt annuel dans le cas où un prochain Conseil Municipal veuille le racheter. Ceci afin d'éviter l'inflation avec une réserve de 12 ans.

M. Jean VAQUETTE dit que pour le prix nous avons un indicateur qui est le Service des Domaines qui a déjà procédé à une évaluation, mais, comme elle date un peu, il faudra en faire faire une autre. Nous avons droit à un battement de 10 % en plus ou en moins

Mme Denise L'HERMITTE dit qu'il est bien dommage de vendre le camping, on aurait pu avoir un projet. Toutefois elle est solidaire de la vente mais elle trouve qu'avec le loyer dérisoire qui était payé il ne nous était plus possible d'entretenir ce camping (elle ajoute qu'elle n'est pas contre les personnes qui occupent ce camping)

M. Jean VAQUETTE rappelle que ce qui pose problème c'est que le bail commercial qui a été pris nous met dans un carcan et nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. D'autres Communes qui ont un camping passent par adjudication ce qui est une solution plus juteuse que le bail commercial. Nous, nous sommes propriétaires du camping et nous n'avons que des inconvénients et pas d'avantages. Nous avons le foncier et donc beaucoup de charges qui incombent au propriétaire.

Mme Denise L'HERMITTE demande pourquoi le prix du loyer a été si bas dès le départ

M. Jean VAQUETTE dit qu'il a été fixé suivant un indice

M. Maurice VANSCHÉUWYCK dit que ce camping représente beaucoup d'entretien

Mme Denise L'HERMITTE dit que 1.000 € par mois pour un jeune couple il y en a qui paient beaucoup plus pour se loger. Il est certain qu'avec cette location on ne peut pas s'en sortir

M. le Maire dit que les Domaines l'ont estimé à 260.000 € et nous en demandons 300.000 € minimum. Si nous le gardons nous avons 150.000 € minimum de travaux à faire pour la mise aux normes. Le fond de commerce vaut plus. Quant à nous, en matière de travaux nous avons d'autres priorités.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en vente du camping

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires liés à cette opération

VOTE : UNANIMITE

14°) - Approbation opération Ecusson de SILLANS

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver l'opération ainsi que le plan de financement.

La commune souhaite créer un écusson représentant les armoiries de la commune qui sera placé sous les remparts du château à l'entrée du village.

Monsieur Maurice VANSCHEEUWYCK donne lecture de la délibération

M. Jean VAQUETTE indique que le plan de financement est de 3 150 € H.T.

M. le Maire dit que c'est à la suite d'une proposition d'un Sillanais que nous avons accepté. Nous le placerons de façon à ce qu'il soit visible par les touristes.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

15°) - Demande de subvention - Podium festivités

:

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de programme « Acquisition 2009 ».

Le Conseil Municipal souhaite acquérir un podium de festivités, afin d'améliorer l'organisation des différentes manifestations de la commune et associations qui pourraient en avoir besoin.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite seulement le Conseil Général.

Total des Dépenses H.T.	9 500,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	6 000,00 €
Commune (autofinancement)	3 500,00 €

Monsieur Maurice VANSCHEEUWYCK donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que, chaque fois que nous avons besoin d'un podium pour des festivités il faut aller le chercher auprès de Conseil Général à FLASSANS

M. Maurice VANSCHEEYWYCK souligne qu'à chaque fois cela représente 2 personnes et une matinée – Id pour le retour

M. le Maire dit que le prix de location de ce podium sera 100 € pour les premières 48 h et 50€ pour les heures supplémentaires

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR .
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

16°) - Demande de subvention Chantiers Jeunes

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de programme « Travaux 2009 », le Conseil Régional ainsi que l'Etat.

Le Conseil Municipal souhaite avoir recours cette année encore à l'association APARE pour le chantier de réfection des remparts du Château.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite le soutien financier du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Total des Dépenses H.T.	36 337.05 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	18 000,00 €
Conseil Régional	4 000,00 €
Etat	4 000,00 €
Commune (autofinancement)	9 402,05 €

M. Michel FORTUNE donne lecture de la délibération

M. le Maire dit que le dossier a été monté par l'Association et c'est eux qui récupèrent les subventions.

M. Jean VAQUETTE précise que sauf celle du Conseil Général

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR, du Conseil Régional et de l'Etat.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

17°) - Approbation opération plancher ancienne mairie

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver l'opération ainsi que le plan de financement.

La commune souhaite refaire le plancher de la salle du fond de l'ancienne mairie compte tenu de sa vétusté et du fait que ce bâtiment est loué à une association.

M. le Maire indique que nous avons fait faire plusieurs devis et nous avons arrêté au mieux disant. Il s'agit de la dernière salle de l'ancienne Mairie. Ainsi nous pourrons y installer les livres sur des rayonnages. Le plancher de cette salle sera ainsi à la même hauteur que les autres pièces.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

18°) - Demande de subvention aménagement Parking Camping Car

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de programme « Travaux 2009 ».

Le Conseil Municipal souhaite aménager une aire de camping car afin de permettre à ces véhicules de stationner sur des aires prévues et aménagées à cet effet, tant pour la sécurité que pour leur commodité.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite seulement le Conseil Général.

Total des Dépenses H.T.	10 406,92 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	8 300,00 €
Commune (autofinancement)	2 106,92 €

Madame Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que nous allons installer une borne pour les jetons qui seront mis à disposition chez les commerçants.

M. Maurice VANSCHEEUWYCK indique que la borne vaut 3.900 € et qu'il y a en plus à installer : les lignes – l'eau – l'évacuation (certains travaux seront faits par les employés)

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR .
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

19°) - Demande de subvention Informatique 2009 et serveur

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de programme « Equipement 2009».

Le Conseil Municipal souhaite faire évoluer les logiciels actuels, ainsi que d'acquérir du matériel informatique plus performant, et nécessaire pour l'installation de ces nouveaux logiciels.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite seulement le Conseil Général.

Total des Dépenses H.T.	17 478,00 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	9 000,00 €
Commune (autofinancement)	8 478,00 €

Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement

- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR .
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

20°) - Demande de subvention Bastidon 1er tranche

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement le Conseil Général dans le cadre de programme « Travaux 2009».

Le Conseil Municipal souhaite réhabiliter le bâtiment communal dit « Le Bastidon » ayant pour objectif la création d'une salle polyvalente, et une salle d'exposition.

Plan de financement

Sur cette opération, la commune sollicite seulement le Conseil Général.

Total des Dépenses H.T.	117 462,13 €
Financement prévisionnel	
Conseil Général	90 000,00 €
Commune (autofinancement)	27 462,13 €

Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération

M. VAQUETTE souligne que cette première tranche sera réservée au rez-de-chaussée

M. le Maire ajoute que ces travaux seront sur 3 exercices Nous commençons par le rez-de-chaussée, les boiseries ce sera Thierry qui les fera Nous ferons 2 ouvertures dans le prolongement des arches ainsi que l'aménagement d'une cuisine et des toilettes. Nous avons fait faire plusieurs devis. L'Architecte nous préconise une clim inversée en haut et en bas. Le coût total sera de 450.000€. Nous attendons une pompe de relevage dont le coût sera intégré dans un marché à part

M. Maurice VANSCHÉEUWYCK dit qu'il faudra le faire avec la première tranche

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'APPROUVER** l'opération, ainsi que le plan de financement
- **SOLLICITER** une aide financière auprès du Conseil Général du VAR .
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

VOTE : UNANIMITE

21°) - Approbation de IRL des instituteurs

Conformément au CGCT, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs est fixé par le préfet après avis de CDEN et des conseils municipaux. Nous devons délibérer afin d'approuver le montant proposé pour 2008, soit 3 166,27 €

Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération

M. Jean VAQUETTE indique que, comme les années précédentes, c'est une opération à vide. Les Communes qui n'ont plus d'instituteur mais ont des Professeurs des Ecoles devraient être recensées, mais enfin même si c'est une aberration de l'institution il faut en passer par là

Il est proposé à l'assemblée délibérer afin

- **D'APPROUVER** le montant proposé de 3 166,27 €

VOTE : UNANIMITE

22°) - Modification du tableau des tarifs de location

Le présent rapport a pour objectif la modification du tableau des tarifs. Cette modification concerne la fixation du prix du jeton pour accéder à la borne camping car. Ce jeton sera vendu aux commerçants du village, au prix de 2.70 € qui le commercialiseront au camping cariste.

Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que ces jetons seront vendus aux commerçants qui en feront la demande au prix de 2.70 € et seront revendus à 3.00 €. Nous avons écrit à tous les commerçants pour les leur proposer

M. Maurice VANSCHÉEUWYCK dit que cela pourra débiter la semaine 27 soit la première semaine de Juillet

M. le Maire dit que nous aurions pu mettre une borne à carte bleue mais elle coûte le double du prix de celle à jetons. Il nous faudra tirer une ligne. Les campings caristes seront obligés de venir au village prendre les jetons et aussi s'y arrêter.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le tableau des tarifs de location joint à la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

23°) - Adhésion a une Intercommunalité

Après avoir consulté et étudié différentes Communauté de Communes ou d'Agglomérations, entre autres Provence d'Argens en Verdon à l'Ouest, la Communauté de communes des Comtes de Provence au Sud, la Communauté des Communes du Verdon à créer, au Nord, et la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'Est, il est proposé au Conseil de se

positionner pour l'une d'entre elles et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour y adhérer.

Monsieur Steve KAY donne lecture de la délibération

M. le Maire indique que depuis 1 an nous avons rencontré les différentes Communes du Nord du Département. En France 95 à 98 % des Communes sont regroupées en Communauté de Communes seules les Communes de la région parisienne n'ont pas encore pris de décision. Il faut savoir que, d'ici 2012, l'Etat va nous obliger à entrer dans une Communauté et nous n'aurons ni le choix ni nous ne pourrons refuser : c'est le Préfet qui choisira et nous y obligera. Me Veran, qui est à la Communauté à Brignoles, est venu nous rencontrer, de même M. Audibert Trouin, Président de la Communauté de Draguignan ; nous avons également vu la Directrice de Provence Argens Verdon. Nous avons participé avec les Communes du 83 et du 04 limitrophes à différentes réunions. Nous avons étudié les différentes propositions et nous nous sommes positionnés pour la CAD

M. Jean VAQUETTE rappelle que, dès 2002, il s'est intéressé au problème. Il a rencontré les Communes de Cotignac, Salernes, Tourtour, Villecroze, Aiguines, Artignosc, Montmeyan et autres, mais les Maires, croyant à la prise du pouvoir par les grandes agglomérations, frustrés de perdre certaines de leurs prérogatives en voyant les grandes Communes qui allaient prendre le dessus, alors ils sont restés comme ils étaient sans vouloir évoluer. Il a eut un contact en Yonne avec une Communauté qui regroupait 13 Communes. Il a été invité à visiter mais il n'a pas pu y aller. Actuellement, après mures réflexions, car nous avons entendu pas mal de choses erronées, et après bien des indécisions, on a choisi. Cotignac, Entrecasteaux et St Antonin se sont vu imposer le CCP de Brignoles, ils n'ont pas demandé aux habitants de se prononcer. Des petites Communes nous proposent des périmètres mais, quoi qu'il en soit, il faut bien se dire que notre passage sera bref, car d'ici fin 2020 nous n'aurons dans le Var que 6 Communautés d'agglomérations. Nous avons le Sivom avec toutes les compétences nécessaires pour faire une Intercommunalité : c'est bien dommage que cela ne se soit pas fait. Donc je m'abstiendrai, sachant très bien celle dans laquelle nous irons.

M. Michel FORTUNE regrette que cela remette en cause le Sivom

M. le Maire dit que Salernes, Tourtour font comme nous et nous espérons que le Sivom ne disparaîtra pas. Nous resterons au Sivom ainsi qu'au Syndicat des Eaux.

M. Jean VAQUETTE dit que le Sivom devrait changer ses statuts.

M. le Maire dit qu'il faut voir en matière de compétences. La CAD à un budget de 43 millions d'euros de fonctionnement dont 19 % de ce budget est consacré à Jeunesse et Sport. . Ils ont 5 Piscines dont 2 couvertes, ils viennent de décider 1 million de travaux sur l'une d'elles, ils assurent le transport à 2 €, les ordures ménagères, l'équilibre de l'habitat social, le développement communautaire, la politique de la ville et l'environnement, les crèches, la médiathèque. Ici nous avons 8 ans de retard. Nous, nous avons choisi et il y a de fortes chances que le Nord du département soit également intégré à la CAD.

M. Jean VAQUETTE dit qu'à la CAD il risque d'y avoir une problématique avec Cotignac, St Antonin, Entrecasteaux qui abandonnent Brignoles ; ensuite il y a Tourtour, Villecroze, Salernes, Sillans, Artignosc, Baudinard qui risquent de ne pas être acceptés par la CAD. Quoiqu'il en soit d'ici 2020 ce sera la CAD. C'est dommage car on aurait pu goûter a un certain bien être avec le Syndicat des Eaux et le Sivom qui travaillent très bien.

Mme Denise L'HERMITTE dit qu'elle aurait voulu que l'on se tourne vers le Verdon mais toutes ces Communes ne sont pas dynamiques pour la vie quotidienne.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de SILLANS LA CASCADE à la C.A.D.
-

VOTE : POUR : 9 - ABSTENTION : 1 (M. Jean VAQUETTE)

24°) – Décision Modificative

La présente délibération a pour principal objectif l'adoption de la décision modificative n° 01/2009 sur le Budget Communal.

Cette décision modificative prévoit et autorise

En fonctionnement :

- Une augmentation des dépenses de maintenance des photocopieurs principalement due à la consommation de la couleur
- Une augmentation des honoraires
- Une diminution des crédits pour les fêtes et cérémonies
- Une augmentation des charges de personnel suite au recrutement du personnel saisonnier chargé de la surveillance du parking
- Une augmentation des indemnités des élus
- Une ouverture de crédits relatifs aux droits de stationnement
- Une ouverture de crédits suite à la vente de la remorque

En investissement :

- L'augmentation des crédits de dépenses,
 - Opération « informatique », nécessaire pour le remplacement du serveur
 - Opération « Eglise », dépassement des prévisions
 - Opération de « goudronnage des rues », dépassement des prévisions
 - Opération « parking cascade », suite à un aménagement du site.
- L'ouverture de crédits de recettes suite aux notifications de subventions d'équipements
 - La Région (Eglise – Conteneurs enterrés)
 - Le Département (goudronnage des rues – numérotation)

La présente décision place temporairement la section d'investissement en suréquilibre.

Monsieur Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération et le détail du tableau – « Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal n° 01/2009

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER la décision modificative n° 01/2009, telle que présentée ci-dessus et jointe à la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

25°) – Modification de la délibération n° 2009/14 du 09/03/2009 – Distraction Régime Forestier

Cette délibération fait suite à la délibération N° 2009/14 concernant la distraction du régime forestier, en effet, la liste des parcelles forestières n'était pas jointe.

Il est proposé la soumission au régime forestier des parcelles cadastrales suivantes :

RELEVÉ DES PARCELLES FORESTIÈRES
Commune de Sillans la Cascade – 83690

Section	N°	Adresse	Contenance en m²
A	148	La Gourregue	300
A	378	La Sauvergine	2650
A	379	La Sauvergine	1020
A	380	La Sauvergine	560
A	439	D'Arboux	31 760
A	446	La Sauvergine	112 184
B	86	Les Hautes Rescassolles	10 420
B	88	Les Hautes Rescassolles	5 480
B	89	Les Hautes Rescassolles	7 621
B	90	Les Hautes Rescassolles	4 408
B	92	Les Hautes Rescassolles	7 036
B	94	Les Hautes Rescassolles	2 040
B	228	Les Hautes Rescassolles	59
B	289	Les Hautes Rescassolles	864
B	360	Les Hautes Rescassolles	70
B	438	Les Hautes Rescassolles	2 446
C	87	Les Lauves	550
C	88	Les Laures	170
C	369	Le Bastidon	1 411
C	407	Le Bas Ricoui	139
C	412	Le Bas Ricoui	39
C	417	Le Bas Ricoui	211
C	446	Les Baumes	3 936
C	451	Les Baumes	761
C	453	Les Basses Rescassolles	30 087
C	458	Les Baumes	1 018
D	102	Les Blaques	12 890
E	145	St Laurent	16 330
E	146	Le Haut Ricoui	440
E	299	Le Haut Ricoui	8 849
F	44	Le Petit Vaucros	300
F	45	Le Petit Vaucros	400
F	47	Le Petit Vaucros	473
F	48	Les Simianes	305
H	44	Le Jas de Loubière	62 796
H	59	Le Jas de Niouret	107 400
H	219	Les Condamines	20 960
H	260	Le Vignal	270

Total en m²

458 653 M²

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- D'APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire

VOTE : UNANIMITE

Fait à SILLANS LA CASCADE

Le 23 JUIN 2009

La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI